

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**  
**de la Commune de MARCILLAC-VALLON**

**Séance du 30 janvier 2025**

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal **19**  
En exercice **17**  
Qui ont pris part à la délibération **14**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le TRENTE JANVIER à 20 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

**Vote**

Pour **14**  
Contre **0**  
Abstentions **0**

Présents : 13  
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Jérôme FRANQUES, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, Pascal MIR, Bruno SELAS.

**Date de la convocation**

23/01/2025

Absents excusés : 4 (dont 1 pouvoir)  
Stéphanie BORREL, a donné pouvoir à Fabien CABROLIER,  
José LOPEZ, absent excusé,  
Laura JARROUSSE, absente excusée,  
Estelle BIER, absente excusée.

**Date d'affichage**

27/01/2025

Secrétaire de séance : Nelly DAUDE

**Délibération n° 2025/01/005 – Equipement sportif – Terrain multisports**  
**Plan de financement et demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la construction d'un terrain multisport s'intègre dans un projet d'aménagement des jardins de la Murette, soit la mise en place : du terrain à bosses (réalisé), du parcours santé, de la valorisation des jardins ouvriers et de la création d'un terrain multisport.

Il précise que dans le cadre du terrain multisport, la volonté est de mettre en place des conventions avec les établissements scolaires, gendarmes, pompiers et associations sportives (foot, basket et volley) permettant ainsi une utilisation fréquente et multiple du terrain sportif.

Monsieur le Maire indique que le projet est identifié dans les programmes d'État, Région Occitanie et Département de l'Aveyron : Petites Villes de Demain (PVD), Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), Bourg Centre Occitanie (BCO), Contrat Territorial d'Occitanie (CTO) et Contrat de Projet Aveyron-Territoire (CPAT).

Monsieur le Maire montre l'estimatif des dépenses nécessaires à la réalisation du projet :

<b>ESTIMATION DES DEPENSES</b>	
ACQUISITION (TERRAINS)	5 590,00 €
ÉTUDE POUR TRAVAUX	3 000,00 €
TRAVAUX DE TERRASSEMENT	37 651,02 €
TRAVAUX TERRAIN DE JEUX	43 600,00 €
ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES	2 000,00 €
<b>TOTAL GLOBAL H.T.</b>	<b>91 841,02 €</b>

Monsieur le Maire rappelle l'estimatif des aides éligibles :

	MONTANTS	% / GLOBAL H.T.
ÉTAT	27 552,31 €	30,00%
RÉGION OCCITANIE	18 368,20 €	20,00%
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON	27 552,31 €	30,00 %
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>73 472,82 €</b>	<b>80,00%</b>
COMMUNE MARCILLAC-VALLON (Fonds propres / Emprunt)	18 368,20 €	20,00%
<b>TOTAL GLOBAL H.T.</b>	<b>91 841,02 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le projet, ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise M. le Maire à formuler une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron,
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

*Acte rendu exécutoire,  
Après transmission par voie dématérialisée  
En Préfecture le :  
Publication le :  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ